

DEMANDE D'ACCÈS À DES DOCUMENTS



Le formulaire de demande d'accès à des documents

Obtenir le formulaire :

- ❖ sur le site internet de la Ville : www.mirabel.ca
- ❖ à l'hôtel de ville au Service du greffe

Transmettre le formulaire :

- ❖ par courriel à : greffeacc@mirabel.ca
- ❖ Par la poste à :
Ville de Mirabel
Service du greffe – Accès à l'information
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Traitement du dossier

1. Le traitement des demandes d'accès est assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q., c. A-2.1).
2. Ce formulaire, dont l'usage est facultatif, est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser une demande d'accès à des documents à la Ville de Mirabel.
3. Les renseignements fournis à la section « Identification du demandeur » sont protégés par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.
4. Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de vous répondre. Ainsi, par exemple, vous pouvez mentionner le titre du document que vous recherchez, le nom de son auteur ou le sujet traité.
5. Inscrire vos coordonnées personnelles ou professionnelles pour permettre au responsable de vous acheminer la réponse.
6. Sur réception du présent formulaire ou de toute autre demande écrite, le responsable vous acheminera un accusé de réception précisant la date à laquelle vous recevrez une réponse écrite à votre demande. Le délai de réponse fixé par la loi est de 20 jours de calendrier. Toutefois, ce délai peut être prolongé de 10 jours en raison d'un grand nombre de demandes qui nous sont adressées.
7. Des frais de photocopies et de transmission des documents pourraient être exigés. Le responsable vous donnera les informations pertinentes à cet effet.

CONSENTEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Afin d'accélérer et de simplifier le traitement de votre demande, veuillez, dans la mesure du possible, joindre le consentement écrit et signé du propriétaire lorsque votre demande concerne un immeuble dont vous n'êtes pas le propriétaire.

Au besoin, pour plus de détails à cet effet, nous vous invitons à communiquer avec le Service du greffe au 450-475-2002.

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

* Renseignements obligatoires

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

* <i>Prénom</i>		* <i>Nom de famille</i>	
* <i>Nom (si personne morale)</i>			
* <i>Adresse</i>		* <i>Ville</i>	* <i>Code postal</i>
Tél. (résidence) :		Tél. (cellulaire) :	
Courriel :			

2. IDENTIFICATION DES DOCUMENTS DEMANDÉS

* <i>Adresse(s) ou lot(s) visés par la demande</i>
* <u><i>Objet de la demande</i></u> :

3. SIGNATURE

À : _____	ce : _____ (aaaa-mm-jj)
<i>Nom (en lettres moulées)</i>	* <i>Signature</i>

La demande peut être transmise, soit :

- par courriel : greffeacces@mirabel.ca
- par courrier : Ville de Mirabel
Service du greffe – Accès à l'information
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
- en personne : à l'adresse ci-avant mentionnée